



le 03/06/2016

A l'attention de Monsieur le Directeur Général de la DGFIP

Nous avons l'honneur de vous transmettre une pétition destinée à vous alerter à nouveau sur les injustices subies par les Inspecteurs Principaux.

Celle-ci, déjà signée par plus de 220 cadres - IP ou ex-IP IDIV HC - rencontre un fort écho sur les revendications de l'UNIP. Elle est toujours en cours et une nouvelle liste actualisée vous sera donc transmise dans les semaines qui viennent.

La pétition de ces cadres demande :

– s'agissant du reclassement dans le dispositif PPCR :

que tous les IP – y compris les IP devenus comptables sur des postes C2 avant 2012 qui furent rétrogradés IDIV HC - puissent à nouveau d'atteindre l'indice HEA 1 (1040).

En effet, cet indice était celui qu'un Inspecteur Principal pouvait atteindre en promotion sur une Conservation des Hypothèques de 5ème catégorie.

La PPCR est donc l'occasion de rétablir la justice à leur égard, de même que pour les IP devenus IDIV HC lors de l'accès à un poste comptable C2 avant 01/01/2012.

– s'agissant des règles de gestion :

que le quota d'accès aux postes HEA 3 comptables et administratifs pour les IP et ex-IP IDIV HC, soit d'au moins 30 % de ces postes alors qu'il n'est que de 10 % actuellement.

– s'agissant des promotions de fin de carrière :

que les cadres IPFIP et ex-IP IDIV HC puissent enfin bénéficier d'une possibilité de promotion AFIP de fin de carrière à l'identique des IDIV HC.

Ces demandes ont déjà été formulées collectivement notamment lors d'une audience en 2014, et plus récemment en mars 2016 avec le chef du service des Ressources, par les trois Associations professionnelles représentatives de ces cadres.

Nous souhaitons être enfin entendus sur ces points essentiels.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, à notre profond respect.

Daniel ANDRE
Président de l'UNIP